

2013-UNAT-360, McIlwraith

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du jugement n ° UNT / 2012/131. Unat a noté que M. McIlwraith a soulevé des réclamations sensiblement similaires, sinon identiques, à celles soulevées par l'autre Tribunal pénal international pour l'ancien membre du personnel de la Yougoslavie (IPTY) qui a fait appel du jugement n ° / 2012/131, ainsi que des membres du personnel qui a fait appel du jugement n ° UNT / 2012/129 et le jugement n ° UNT / 2012/130. Unat a jugé que, comme il avait annulé le jugement de l'UND contre lequel les membres du personnel ont fait appel, la majorité de leurs réclamations ont été rendues. Unat a soutenu que c'est le raisonnement dans Malmström et al. (Jugement n ° 2013-UNAT-357) s'appliquait aux réclamations de l'appelant, selon laquelle undt a commis une erreur en accordant une indemnisation à la place qui était trop faible, et que les réclamations étaient sans objet pour les raisons fixées au paragraphe 76 de Malmström et al. Unat incorporé par référence. Sur la question des dommages-intérêts non pécuniaires ou moraux pour la violation procédurale fondamentale de ses droits pendant le processus de conversion, UNAT a adopté les paragraphes 78-82 de Malmström et al, qu'il avait appliquée, mutatis mutandis au cas de l'appelant, où Unat a révélé que les violations substantielles de procédure régulière étaient de nature aussi fondamentale, qu'ils ont accordé une indemnité de dommages-intérêts moraux, en raison du préjudice à l'employé et accordé une rémunération d'un montant de 3 000 euros à chacun des membres du personnel. UNAT a attribué la rémunération de l'appelant d'un montant de 3 000 euros.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas convertir sa nomination à durée déterminée en une nomination permanente. Dans le jugement n ° UNDT / 2012/131 (Ademagic et al.), UNDT a constaté que le secrétaire général avait commis une erreur de procédure lors de l'examen des requérants de conversion et a ordonné que les décisions de ne pas les convertir soient annulées ou, Alternativement, en

compensation, en un montant de 2 000 euros, plus les intérêts, être versé à chaque membre du personnel.

Principe(s) Juridique(s)

Des dommages-intérêts moraux peuvent résulter d'une violation des droits substantiels de l'employé découlant de son contrat d'emploi et / ou d'une violation des droits de procédure de procédure qui y sont garantis (être désignés dans les règlements et les règles du personnel ou en provenance de la principes de justice naturelle); Lorsque la violation est de nature fondamentale, la violation peut en elle-même donner naissance à une attribution de dommages moraux, et non dans aucun sens punitif pour le fait que la violation s'est produite, mais plutôt en vertu du préjudice à l'employé.

Résultat

Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

McIlwraith

Entité

TPIY

Numéros d'Affaires

2012-408

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2014

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination à titre permanent

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 10.5(a)

Jugements Connexes

UNDT/2012/131

2013-UNAT-359

2013-UNAT-346

2013-UNAT-309